Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Pour tout complément d'information : **Relations avec les investisseurs**
416 947-1212

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS MAPLE GOLD MINES LTD.

Toronto (24 juin 2024) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE: AEM, TSX: AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a fait l'acquisition de 33 821 842 actions ordinaires (« actions ordinaires ») de Maple Gold Mines Ltd. (TSX-V: MGM) (« Maple ») le 21 juin 2024 au prix de 0,085 $ par action ordinaire pour une contrepartie totale d'environ 2 874 856,57 $ de plusieurs vendeurs qui ont acquis les actions ordinaires dans le cadre d'une offre d'actions ordinaires accréditives émises par Maple (l'achat d'actions).

Avant l'achat d'actions, Agnico Eagle détenait 40 852 415 actions ordinaires, ce qui représente environ 11,97 % des actions émises et en circulation avant dilution. À la suite de l'achat d'action, Agnico Eagle détient 74 674 257 actions ordinaires, ce qui représente environ 19,9 % des actions émises et en circulation avant dilution.

Agnico Eagle et Maple avaient signé une entente sur les droits des investisseurs le 13 octobre 2020 qui conférait certains droits à Agnico Eagle, si elle maintenait certains seuils de participation dans Maple, notamment : (i) le droit de participer à des opérations de financement par actions, afin de maintenir sa participation au prorata dans Maple au moment de ce financement ou d'acquérir une participation pouvant atteindre 19,90 % dans Maple; et (ii) le droit (qu'Agnico Eagle n'a pas l'intention d'exercer à l'heure actuelle) de nommer une personne au conseil d'administration de Maple (ou deux personnes, si le conseil d'administration de Maple passe à huit administrateurs ou plus).

Agnico Eagle a acquis les actions ordinaires à des fins de placement. Selon les conditions du marché et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, de temps à autre, acquérir des actions additionnelles ou d'autres titres de Maple, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires ou des autres titres de Maple qu'elle détient à ce moment.

Agnico Eagle et Maple ont conclu une convention de transport et d'option en date du 20 juin 2024 (la convention de transport et d'option), en vertu de laquelle, sous réserve du respect de certaines conditions de clôture : a) l'accord de coentreprise existant daté

du 2 février 2021 entre, entre autres, Agnico Eagle et Maple sera résilié; b) Maple obtiendra une participation de 100 % dans le projet aurifère Douay et le projet aurifère Joutel (les « projets »); c) Maple accordera à Agnico Eagle une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie de 1,0 % pour les projets; et d) Agnico Eagle conservera certaines options pour acquérir une participation de 50 % dans les projets.

Une déclaration modifiée selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Mines Agnico Eagle Limitée
a/s Relations avec les investisseurs
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Maple est situé au 1111, rue Hastings Ouest, 6e étage, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 2J3.

À propos d'Agnico Eagle

Agnico Eagle est une société canadienne d'exploitation aurifère de premier plan, et le troisième producteur aurifère en importance dans le monde qui produit des métaux précieux extraits d'exploitations situées au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. Elle possède un pipeline de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité dans ces pays, ainsi qu'aux États-Unis. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie d'exploitation minière, reconnu mondialement pour ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de premier plan. Fondée en 1957, la Société a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 24 juin 2024. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se

reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à l'acquisition ou à la cession par Agnico Eagle de titres de Maple à l'avenir et à la clôture des transactions envisagées dans la convention de transport et d'option et de tous les droits pouvant être exercés par Agnico Eagle en vertu de celle-ci.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.